

Animateur référent du nouvel espace jeunesse de Versailles H/F

Animateur territorial

Organisme émetteur : VILLE DE VERSAILLES

Référence : 2026-VERSAILLES-541

Localisation du poste : Versailles

Direction concernée

EDUCATION - JEUNESSE

Service concerné

JEUNESSE

Catégorie du poste

B

Poste ouvert aux

Contractuels et Titulaires

Type de poste

Poste à temps complet

Vos missions

Missions principales

Vous souhaitez contribuer à la création d'un lieu vivant, utile et inspirant pour les jeunes ? La Ville de Versailles ouvrira, début octobre 2026, un nouvel Espace jeunesse au coeur du quartier des Chantiers, dans un bâtiment neuf entièrement pensé pour accueillir les 11-17 ans.

Ce projet structurant permettra d'accompagner les jeunes dans les moments clés de leur parcours, en leur proposant un espace ouvert sur le sport, la culture, l'autonomie, l'orientation, l'engagement citoyen et la prévention.

En rejoignant l'équipe, vous participerez à la construction et à l'animation d'une offre adaptée aux collégiens, ainsi qu'à un accompagnement spécifique des lycéens.

Conçu comme un lieu d'accueil, d'écoute, d'expérimentation et de projets, cet Espace encouragera les initiatives des jeunes et offrira au futur animateur référent un cadre privilégié pour innover, créer du lien et agir concrètement au service de la jeunesse versaillaise.

Votre mission

Au sein de la Direction Éducation et Jeunesse, vous rejoindrez une équipe engagée autour d'un projet nouveau et porteur de sens. En lien avec la cheffe de service Jeunesse et la chargée d'animation et de projets, vous ferez vivre ce nouvel espace dédié aux jeunes : accueillir, écouter, accompagner, proposer des activités, développer des partenariats et faire connaître le lieu auprès des jeunes et des familles.

Votre quotidien s'appuiera sur une programmation variée, favorisant la participation, la créativité et l'autonomie des jeunes.

En période scolaire, l'espace jeunesse proposera des temps d'accueil libre et de coworking après les cours, des animations et projets le mercredi après-midi, des ateliers sportifs, culturels et d'expression...

Pendant les vacances, vous dirigerez et animerez un accueil de loisirs « passerelle » dédié aux CM2-5e et construirez des stages thématiques permettant aux jeunes de découvrir, expérimenter et s'engager.

Vous pourrez vous appuyer sur un réseau de partenaires locaux pour enrichir les projets et proposer des actions au plus près des besoins des jeunes.

Votre profil

Formation

Ce que nous recherchons chez vous

- Vous êtes dynamique, force de proposition et avez envie d'innover au service des jeunes,
- Vous êtes motivé, qualifié et formé à l'accompagnement du public adolescent, en particulier des 11-17 ans,
- Vous disposez d'une expérience significative dans l'animation et la direction d'ACM, avec un BAFD, BPJEPS ou diplôme équivalent requis,
- Vous appréciez le travail en équipe et savez contribuer à une dynamique collective positive,
- Vous faites preuve d'organisation et d'une réelle capacité à conduire des projets,
- Vous possédez de solides qualités relationnelles et savez adapter votre communication aux jeunes, aux familles, aux partenaires et aux équipes.

Conditions d'emploi

Contrainte(s) liée(s) au poste

Ce que nous vous offrons

- Une équipe engagée, dynamique et attentive à la qualité du travail collectif,
- Un cadre de travail stimulant, bienveillant et propice aux initiatives,
- La possibilité de participer dès le lancement à un projet nouveau, fédérateur et porteur de sens,
- Des perspectives de formation et d'évolution pour accompagner votre parcours professionnel.

Cycle de travail :

Le poste est organisé sur un temps de travail annualisé afin de s'adapter aux besoins des jeunes et aux temps forts du service Jeunesse :

- En période scolaire, il repose sur un socle de 33 heures hebdomadaire, principalement l'après-midi et en début de soirée. Des temps forts complètent ce rythme (environ 6 nocturnes par an, 6 sorties ou événements le samedi et des actions ponctuelles en soirée ou le week-end).
- Pendant les vacances scolaires, l'activité comprend 5 semaines d'accueil de loisirs « passerelle » CM2-5e et 3 semaines de stages ou projets thématiques.

Cette annualisation permet de bénéficier d'environ 15 jours de repos, en complément des 25 jours de congés annuels et sous conditions 2 jours de congés fractionnés, à prendre prioritairement pendant les vacances scolaires.

Avantages :

- Bureau équipé, smartphone, ordinateur portable, pool de véhicules de service
- Rémunération statutaire + régime indemnitaire + autres primes
- Participation à la mutuelle, remboursement transport, accès à la Caisse d'Entraide